



VILLE DE CHARLIEU

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU JEUDI 11 MARS 2021 A 18 H 30

PRESENTS :

Bruno BERTHELIER	Etienne HERTZOG
Sylvie PONCET	Jérémie LACROIX (arrivée à 18 h 50)
Nadège DEMONT-POYET	Patrice PAVET
Sandrine URBAIN	Jean LABOURET
Odette DE CASTRO RIBEIRO	Christian CHEVALIER
Joëlle GUEGUEN	Bernard CHARRIER
Sylvette LAVIALE	Christian ANGLERAND
Josiane DANIERE	Véronique PICALET
Philippe LACORNE	Franck DEVILLE
Isabelle DUBOST	Rachel NARCANTE
Pierre BRIVET	Manon PREVITALI
Michèle GRIMALDI	Marie-Carmen RAMOS
Yann DAMAS	

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Jérémie LACROIX	(procuration à Patrice PAVET jusqu'à 18 h 50)
Thomas GUERIN	(procuration à Etienne HERTZOG)
Alain VALENTIN	(procuration à Michèle GRIMALDI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sylvie PONCET

Monsieur le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et précise que la séance de ce jour est importante car les conseillers municipaux sont invités à procéder au vote des comptes administratifs, comptes de gestion et budgets primitifs des trois budgets de la collectivité (général, assainissement et eau).

Monsieur le Maire salue les téléspectateurs de Brionnais TV qui, ce soir, vont pouvoir suivre à nouveau en direct la retransmission de la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Il présente les excuses et procurations et soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte rendu de la séance du 28 janvier 2021. Celui-ci, n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Avant que la parole ne soit laissée à Monsieur Etienne HERTZOG, Adjoint aux finances, pour la présentation des points budgétaires inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 28 janvier dernier, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations et prévisions 2021 des trois budgets qui sont aujourd'hui proposés et présentés à l'Assemblée délibérante.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur l'Adjoint aux finances.

BUDGET GENERAL

I) COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Etienne HERTZOG présente le compte administratif 2020. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

- section de fonctionnement : excédent 2020 de 828 232,42 euros ; aucun report de résultat antérieur. Ce résultat est supérieur à celui de l'année 2019 ; l'année 2020 a été une excellente année budgétaire
- section d'investissement : excédent 2020 de 141 545,76 euros (résultat de clôture : - 788 796,26 euros + report de résultat antérieur : 1 562 376,94 euros – restes à réaliser : 632 034,92 euros)

soit un résultat d'ensemble positif de 969 778,18 euros qui correspond à l'ensemble des écritures comptables passées en 2020 sur les deux sections.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote du compte administratif 2020 sous la présidence de Monsieur Etienne HERTZOG, 1^{ère} adjoint.

Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité (4 abstentions).

II) COMPTE DE GESTION 2020

Celui-ci, dressé par Madame la Comptable publique de la collectivité, est en tous points conforme au compte administratif établi par Monsieur le Maire. Il met en évidence une parfaite concordance entre les comptabilités tenues respectivement par l'ordonnateur (le Maire) et le comptable de la collectivité.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par Madame la Comptable publique.

III) AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Monsieur l'Adjoint aux finances propose au Conseil Municipal d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020, soit 828 232,42 euros, à la section d'investissement du budget primitif 2021 afin de permettre un autofinancement partiel des investissements 2021 de la collectivité.

Madame Michèle GRIMALDI signifie à l'Assemblée que les élus du groupe de la minorité voteront contre l'affectation des résultats proposée. Ceux-ci considèrent que l'excédent de fonctionnement 2020, soit 828 232,42 euros, est beaucoup trop important et que la proposition d'affecter en totalité cet excédent en section d'investissement du budget primitif 2021 traduit ainsi une réelle volonté des élus de la majorité de réaliser de substantielles économies, au détriment du nombre de personnels municipaux.

Elle rappelle que lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), les élus minoritaires avaient mis en exergue le niveau des dépenses salariales de la collectivité qui s'avère être bien inférieur à la moyenne des dépenses salariales des collectivités avec lesquelles un comparatif peut être établi. Celui-ci s'explique notamment par des départs de personnel non remplacés.

Les élus du groupe de la minorité estiment que le personnel municipal constitue une valeur ajoutée importante pour la population qui est en droit d'exiger de la part de la Commune, au titre de ses missions de service public, des services de proximité de qualité, ce qui signifie donc la présence sur le terrain d'agents municipaux en plus grand nombre.

Sans remettre en cause la qualité du travail effectué par les agents, Madame Michèle GRIMALDI fait remarquer qu'à plusieurs reprises, elle a été interpellée sur l'état de propreté de la ville qui laisse à désirer.

Grâce aux économies réalisées sur le budget de fonctionnement, les élus minoritaires souhaiteraient que soient étudiées les possibilités de permettre plus d'accueil au public, plus de personnel communal sur le terrain, plus d'aide et d'actions de soutien aux associations, etc.

En outre, elle fait remarquer que le budget du CCAS a été réduit suite à la suppression du service de portage des repas à domicile. Considérant le confortable excédent de fonctionnement dégagé, les élus minoritaires trouvent regrettables que celui-ci n'ait pas permis d'approvisionner suffisamment le budget du CCAS afin de permettre le maintien de ce service apporté à la population. De plus, selon les élus minoritaires, cette volonté de dégager un excédent de fonctionnement toujours plus important pour permettre le financement d'opérations d'investissement beaucoup trop coûteuses va à l'encontre de l'intérêt général et du quotidien des habitants.

Suite à cette intervention, Monsieur le Maire apporte les éléments de précisions suivantes :

- La contribution apportée par le budget général au CCAS a été revue à la hausse depuis quelques années afin d'apporter plus d'accompagnement à toute la population. Ce sera encore le cas en 2021. La Commune de CHARLIEU s'engage socialement auprès de ses administrés : aide sociale, accompagnement et soutien aux personnes et familles en difficulté, aide à la scolarité, aide à nos aînés, ...
- Concernant la présence sur le terrain d'agents techniques lors d'événements associatifs, Monsieur le Maire fait remarquer qu'en 2020, malheureusement, pas ou peu de manifestations ont été organisées compte tenu du contexte de crise sanitaire. Toutefois, il tient à rappeler que, dès lors une manifestation de grande envergure est organisée sur le territoire communal, le personnel est mobilisé en nombre suffisant pour assurer, pendant toute la durée de l'événement, des opérations régulières de nettoyage urbain, comme ce fut le cas lors du dernier festival de rues. Monsieur le Maire espère une année 2021 plus riche en événements associatifs.
- Monsieur le Maire fait remarquer que la politique menée pendant 15 ans par la municipalité précédente a mis en évidence un manque d'entretien et de rénovation des bâtiments publics et réseaux de la collectivité pendant toutes ces années. Mais cette politique dont le point d'orgue était plus de personnel et moins d'investissements n'est pas celle souhaitée aujourd'hui par les élus de la liste majoritaire. Nous en assumons encore le rattrapage plus de 10 ans après.
La capacité de pouvoir dégager annuellement, depuis quelques années déjà, de bons excédents de fonctionnement grâce à la réalisation d'économies signifie des emprunts en moins et permet la remise en état progressive du patrimoine communal. Mais, cette remise en état du patrimoine de la collectivité est aujourd'hui possible, grâce notamment à l'effort collectif et solidaire réalisé par tous (élus, personnel communal et habitants).

Madame Michèle GRIMALDI tient à souligner que dans le contexte de pandémie actuel, un certain nombre de Charliendins vont rencontrer inévitablement, dans les semaines et mois à venir, de sérieuses difficultés économiques et sociales. Afin de pouvoir leur venir en aide, les élus minoritaires souhaiteraient qu'une partie de cet excédent de fonctionnement 2020 soit réservée à l'action sociale et que celui-ci ne soit donc pas consacré exclusivement au financement d'opérations d'investissement.

Monsieur le Maire tient à rappeler le rôle essentiel du CCAS et des associations caritatives locales qui viennent en aide aux personnes en difficulté ; la Communauté de Communes et le Département jouent également un rôle social très important sur le territoire. Tous les acteurs sociaux sont et seront présents, comme ils le sont déjà depuis longtemps, pour accompagner les personnes en situation de précarité.

Arrivée de Monsieur Jérémie LACROIX à 18 h 50.

Monsieur Etienne HERTZOG expose à Madame Michèle GRIMALDI que les interrogations du groupe des élus minoritaires trouveront leurs réponses lors de l'examen du budget primitif 2021.

Monsieur l'Adjoint aux finances propose de procéder au vote concernant l'affectation des résultats proposée ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (4 contre), d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2020, soit 828 232,42 euros, à la section d'investissement du budget primitif 2021.

IV) TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur l'Adjoint aux finances expose à l'Assemblée que les règles de fixation des taux d'imposition ont changé dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale. L'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte de la fiscalité locale est entrée progressivement en vigueur depuis 2020. Monsieur l'Adjoint aux finances présente au Conseil Municipal les nouvelles règles de fixation selon le document ci-annexé (diapositive 7).

1°) La taxe d'habitation sur les résidences principales sera perçue par l'Etat en lieu et place des communes et des EPCI. Il n'est donc plus nécessaire de délibérer sur le taux de cette taxe, y compris pour les 20 % des foyers qui s'en acquittent encore.

2°) La taxe d'habitation sur les résidences secondaires continuera, quant à elle, à être perçue par les communes et les EPCI ; le taux applicable sera égal à celui voté en 2019, soit 10,14 % (pas de nécessité non plus de délibérer sur le taux de cette taxe pour les résidences secondaires).

3°) Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2021, les communes délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le Conseil Municipal et du taux départemental de 2020 (15,30 % pour la Loire) dans le respect des règles de plafonnement.

4°) Concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties, il n'y a pas de modifications ; la collectivité doit continuer à délibérer sur ce taux.

Ce nouveau schéma de financement implique donc qu'à compter de cette année, le Conseil Municipal délibère uniquement sur les taux d'imposition des taxes foncières (bâti et non bâti). Monsieur l'Adjoint aux finances réitère la volonté de la municipalité de maintenir les taux de ces deux taxes au niveau de ceux des 10 dernières années et propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les taux suivants au titre de l'année 2021 :

- taxe sur le foncier bâti : 18,58 % auquel il convient d'ajouter le taux de la taxe départementale (15,30 %), soit 33,88 %
- taxe sur le foncier non bâti : 38,89 %

Monsieur l'Adjoint aux finances expose à l'Assemblée qu'en 2020, la collectivité a perçu 1 498 396 euros de recettes fiscales. Cette année, ces recettes devraient être identiques, sous réserve néanmoins du maintien en 2021 des bases d'imposition 2020 décidées par l'Administration fiscale (diapositive 8).

Ce nouveau schéma de financement n'a donc pas d'impact sur les recettes fiscales de la collectivité qui sont ainsi préservées.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les taux d'imposition communaux des deux taxes suivantes au titre de l'année 2021 :

- taxe sur le foncier bâti : 33,88 %
- taxe sur le foncier non bâti : 38,89 %

V) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Monsieur Etienne HERTZOG rappelle à l'Assemblée que le détail des propositions de subventions au titre de l'année 2021 a été remis à chaque conseiller lors de l'envoi des convocations et précise que toutes les demandes déposées dans le délai imparti et conformes au règlement d'attribution des subventions communales ont été examinées et ont reçu une suite favorable.

Il présente le tableau récapitulatif (diapositive 9) des subventions allouées aux associations Charliendines et des participations apportées au Syndicat intercommunal de gestion du gymnase de la Bouverie et à l'OGEC Sainte Marie. Le montant total de ces subventions et participations s'élève pour l'année 2021 à la somme de 88 293,89 euros. Pour cette année, est proposée l'attribution des aides suivantes :

- subventions liées à l'événementiel : 27 180,00 euros
- subventions d'investissement : 11 175,50 euros
- contributions obligatoires versées par la collectivité : 49 938,89 euros (13 829,65 euros au Syndicat intercommunal de gestion du gymnase de la Bouverie et 36 109,24 euros à l'OGEC Sainte Marie)

Concernant ces deux participations, celle versée au Syndicat intercommunal de gestion du gymnase de la Bouverie est déterminée en fonction du nombre d'enfants Charliendins scolarisés au collège Michel Servet et fréquentant le gymnase pour la pratique des cours dispensés par les professeurs d'EPS de l'établissement public ; celle versée à l'OGEC Sainte Marie comptabilise les enfants Charliendins dès l'âge de 3 ans scolarisés à l'école privée sous contrat d'association (cette année, cette contribution est moins importante que celle de 2020, le nombre d'enfants Charliendins scolarisés à l'école privée ayant diminué).

Cette année, une enveloppe de 10 000,00 euros (bien plus importante que celle de l'année dernière) est réservée à l'octroi de subventions exceptionnelles afin que la collectivité puisse accompagner davantage, en cours d'année, les associations dans l'organisation d'événements ponctuels ou d'actions spécifiques, même si, pour l'instant, le contexte actuel ne permet pas ou peu de projections.

Madame Michèle GRIMALDI est étonnée du peu de demandes de subventions formulées, compte tenu de l'importance du tissu associatif Charliendin.

Monsieur le Maire expose que les dirigeants de toutes les associations ont été rencontrés afin de connaître leurs projets d'investissement et/ou de manifestations, ainsi que leurs besoins financiers pour cette année, même si le contexte actuel offre peu de visibilité pour décider et programmer la réalisation d'investissements et l'organisation d'événements festifs.

Par ailleurs, il tient à préciser que d'autres financeurs, que ce soit le Département ou encore des acteurs privés (établissements bancaires, entreprises locales, ...) accompagnent également les associations dans la réalisation de leurs projets. Toutes les associations qui avaient formulé en 2020 une demande de subvention conforme aux critères définis dans le règlement d'attribution des subventions sont à nouveau accompagnées cette année par la collectivité, si la manifestation n'avait pu avoir lieu.

fin de soutenir les associations pendant cette période compliquée et ne mettre aucune
le elles en réelle difficulté, Monsieur le Maire souligne que celles-ci peuvent compter, non
seulement sur un soutien financier de la collectivité, mais également sur un soutien humain.

C'est cet accompagnement de la collectivité et des divers partenaires financiers qui permet
cette véritable dynamique du tissu associatif Charliendin au niveau local et même parfois au-delà.

Monsieur Patrice PAVET, président de l'association "Comité d'Animation et de Promotion",
ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions aux associations
Charliendines au titre de l'année 2021, telles qu'elles sont annexées au présent compte rendu.

VI) BUDGET PRIMITIF 2021

Avant de procéder à la présentation du budget primitif 2021, Monsieur Etienne HERTZOG
rappelle à l'Assemblée les principes généraux développés lors du DOB, le 28 janvier dernier, qui ont
permis l'élaboration de ce budget :

- stricte maîtrise des charges de fonctionnement avec une inflation qui reste faible
- stabilisation des concours financiers de l'Etat
- pas d'alourdissement de la fiscalité
- poursuite des investissements prévus dans le cadre d'une programmation pluriannuelle

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• dépenses

Monsieur l'Adjoint aux finances donne lecture des dépenses de fonctionnement (diapositive
13 du document ci-annexé). Les prévisions 2021 font apparaître une hausse de ces dépenses de
l'ordre de 1,10 % par rapport au budget primitif 2020.

- charges à caractère général : hausse prévisionnelle de 6,50 % qui s'explique notam-
ment par la nécessité de poursuivre cette année les opérations programmées l'année
dernière qui n'ont pu se réaliser (travaux de peinture, curage de l'étang des Gaces, ...)
- charges de personnel : hausse prévisionnelle de 2,10 % afin de permettre divers
recrutements qui vont concerner principalement les services techniques et le service des
musées
- charges financières : baisse de 7,40 % prévue en 2021

Monsieur Etienne HERTZOG donne lecture du détail du compte 65 "autres charges de
gestion courante" (diapositive 14) et apporte les précisions suivantes :

- indemnité des élus : hausse de 8,80 % car la nouvelle équipe municipale en place depuis
l'année dernière compte un adjoint et un conseiller délégué supplémentaires
- maintenance SIEL : baisse prévisionnelle de 11,70 % ; dans le cadre d'une
programmation pluriannuelle de renouvellement de l'éclairage public en voie
d'achèvement, la quasi-totalité des ampoules à mercure des points lumineux ont été
remplacées par des ampoules LED beaucoup moins énergivores et plus performantes ;
en l'occurrence, la maintenance de ces points lumineux confiée au SIEL est désormais
une maintenance simplifiée, beaucoup moins coûteuse pour la collectivité
- participation au CCAS : apport supplémentaire de 10,20 % par rapport à l'année dernière,
ce qui témoigne de la volonté de la municipalité de poursuivre et même d'amplifier
l'accompagnement apporté à la population Charliendine.

- **recettes**

Monsieur Etienne HERTZOG donne lecture des recettes de fonctionnement selon le (diapositive 15 du document ci-annexé). Les prévisions 2021 font apparaître une légère hausse de ces recettes de l'ordre de 0,90 % par rapport au budget primitif 2020.

- produits des services : la somme portée au budget 2021 correspond à une régularisation de loyers impayés dus par une entreprise locale
- dotations, subventions et participations : + 2,10 %
- revenus des immeubles : hausse prévisionnelle de 16,50 % ; il s'agit principalement des loyers issus des locations du bâtiment Dérobert et de la gendarmerie. Les travaux de réhabilitation et de modernisation de la gendarmerie étant achevés, le montant du loyer de ce bâtiment perçu par la collectivité a été revu à la hausse afin de tenir compte de ces travaux.

Monsieur l'Adjoint aux finances apporte les précisions suivantes sur le compte 73 "impôts et taxes" (diapositive 16) :

- taxes foncières et d'habitation : elles constituent les principales ressources de la collectivité (augmentation de 1,90 % due à la dynamique immobilière)
- attribution du fonds de compensation versé par la Communauté de Communes : le montant perçu, cette année, sera identique à celui des trois derniers exercices budgétaires (2018, 2019 et 2020), soit 889 434,00 euros, car aucun nouveau transfert d'équipement à l'EPCI n'est intervenu depuis le transfert de la piscine de plein-air
- autres recettes fiscales : leur montant prévisionnel est estimé pour 2021 à 102 194,00 euros

Selon les prévisions budgétaires de cette année, l'excédent de fonctionnement 2021 est estimé à 438 000,00 euros. Selon Monsieur l'Adjoint aux finances, la collectivité doit rester prudente dans l'estimation de ses recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **dépenses**

Celles-ci se décomposent en trois parties :

- travaux d'investissement programmés : ceux-ci ont été présentés lors du DOB le 28 janvier dernier ; depuis, un certain nombre d'entre eux ont été affinés. Pour 2021, sont retenues les opérations suivantes : travaux de voirie - aménagement du boulevard Guinault – réseaux eaux pluviales – gestion intelligente des parkings - EAGB phase 2 parking de la Bouverie (création d'un nouvel espace de stationnement) - EAGB phase 2 place St Philibert - Espace Congrès – renforcement ERDF St Gildas – théâtre St Philibert - Ad'AP programme selon le bureau d'études Oxyria - aménagements du camping municipal – maîtrise de l'énergie, travaux sur bâtiments – école primaire – renouvellement éclairage public – réaménagement du bâtiment de l'échange des savoirs – équipements sportifs – réhabilitation de la gendarmerie – mise en valeur des stalles – relevage de l'orgue de l'église St Philibert – actions environnementales – création d'un verger conservatoire – aménagements du cimetière. Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux programmés s'élève à 4 518 927,61 euros dont 1 190 101,24 euros sont des restes à réaliser de l'année dernière.

- équipements et matériel : mobilier urbain et de signalisation – matériel services techniques et entretien – provision pour renouvellement de véhicules – achat de mobilier et de matériel d'archivage. Leur montant prévisionnel s'élève à 261 370,64 euros dont 124 270,64 euros sont des restes à réaliser de l'année dernière.
- études, logiciels et informatique : renouvellement de matériel informatique – étude pour la réhabilitation de la chapelle de l'Hôtel Dieu – musées : étude de faisabilité et fonds d'acquisition – étude signalétique - DUP acquisition terrains Sornin – requalification du site Guillaud EPORA (25 %). Leur montant prévisionnel s'élève à 79 992,40 euros dont 11 254,40 euros sont des restes à réaliser de l'année dernière.

Le montant total de ce programme d'investissements 2021 est estimé à 4 860 290,65 euros (dont 1 325 626,28 euros de restes à réaliser de 2020), pour lesquels des subventions pour la collectivité sont attendues. Seules, les subventions notifiées sont inscrites au budget ; elles viendront en diminution du montant total des opérations d'investissement inscrites au budget primitif 2021. Pour cette année, elles s'élèvent à 2 130 412,62 euros, ce qui représente un taux de subvention de 44 % du montant des investissements programmés. Il s'agit d'un excellent taux qui témoigne d'un travail remarquable effectué dans la recherche et l'obtention de financements par l'ensemble des élus.

L'ensemble des dépenses prévisionnelles d'investissement qui incluent, entre autres, les opérations d'ordre pour 12 669,38 euros et le remboursement des emprunts contractés par la collectivité à hauteur de 95 535,85 euros sont estimées à 4 968 495,88 euros.

- recettes

Monsieur Etienne HERTZOG donne lecture des recettes d'investissement (diapositive 28 du document ci-annexé) dont le montant total est estimé à 4 968 495,88 euros.

Il fait remarquer aux membres du Conseil Municipal que le principal poste de recettes d'investissement est celui des subventions allouées à la collectivité et qu'un emprunt de 300 000 euros est prévu au budget 2021 afin de permettre à celui-ci d'atteindre l'équilibre entre dépenses et recettes. Toutefois, il expose à l'Assemblée que de nouvelles subventions qui viennent d'être notifiées ces derniers jours à la collectivité sont attendues en cours d'année, ce qui permettra donc à la Commune de ne pas avoir besoin de recourir à l'emprunt de 300 000 euros prévu initialement.

La présentation du budget primitif 2021 étant terminée, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à échanger sur le budget proposé.

Madame Michèle GRIMALDI rappelle la position des élus minoritaires exprimée en détail lors de la présentation du DOB, à savoir leur désaccord avec la politique budgétaire menée par la liste majoritaire ; politique qui est en complète contradiction avec celle préconisée par les élus minoritaires. Selon ceux-ci, le budget d'investissement est beaucoup trop important et privilégie un programme d'opérations ambitieux, au détriment de la qualité des services publics rendus à la population Charliendine. En l'occurrence, les élus minoritaires voteront contre le budget qui vient d'être présenté.

Monsieur le Maire fait remarquer que la programmation et le montant des investissements qui seront portés par la collectivité en 2021, sans que celle-ci ait besoin de recourir à l'emprunt, constituent un travail de tous les instants de toute l'équipe municipale (personnel et élus). En outre, sans l'accompagnement et le soutien de ses partenaires financiers (Europe, Etat, Région, Département, Communauté de Communes, ...) qui sont à nouveau vivement remerciés, la collectivité ne serait pas en capacité de mener à bien tous ses projets. Toutes les subventions obtenues par la collectivité, qui réussit à convaincre ses partenaires financiers sur la pertinence de ses projets et grâce à son appartenance à divers réseaux, sont précieuses pour éviter le recours à l'emprunt et l'augmentation des taux d'imposition communaux.

Il souligne que l'ensemble des investissements qui seront réalisés cette année doivent permettre à la collectivité de participer activement à la protection de l'environnement et de privilégier un mode de vie plus écologique encouragé par la réduction des consommations d'énergies et d'eau. Les aménagements urbains programmés prennent en considération ces deux thématiques. En outre, les modes de déplacement doux sont également privilégiés afin que piétons et cyclistes puissent trouver leur place et se déplacer en toute sécurité. Tous les aménagements décidés par la collectivité sont ou seront réalisés dans un souci environnemental partagé et surtout dans une volonté de pouvoir bien vivre tous ensemble à Charlieu.

Ces thématiques fondamentales ont été prises en considération dans l'élaboration du budget 2021, plus particulièrement pour l'élaboration du programme d'investissements qui peut paraître ambitieux, mais celui-ci met en exergue une dynamique vertueuse de la municipalité. En 2021, la ville sera encore plus attractive grâce à un patrimoine entretenu et toujours plus riche.

Monsieur le Maire fait procéder au vote du budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- section de fonctionnement : 3 661 753,56 euros
- section d'investissement : 4 968 495,88 euros

Celui-ci est approuvé à la majorité (4 voix contre).

BUDGET ASSAINISSEMENT

VII) COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Etienne HERTZOG présente le compte administratif 2020. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

- section d'exploitation : excédent 2020 de 99 476,80 euros ; aucun report de résultat antérieur
- section d'investissement : déficit 2020 de 28 627,47 euros (résultat de clôture : 70 220,00 euros + report de résultat antérieur : 14 032,04 euros – restes à réaliser : 112 879,51 euros)

soit un résultat d'ensemble positif de 70 849,33 euros.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Etienne HERTZOG, 1^{ère} adjoint, procède au vote du compte administratif 2020 "assainissement".

Celui-ci est approuvé à l'unanimité (4 abstentions).

VIII) COMPTE DE GESTION 2020

Celui-ci, dressé par Madame la Comptable publique de la collectivité, est en tous points conforme au compte administratif établi par Monsieur le Maire. Il met en évidence une parfaite concordance entre les comptabilités tenues respectivement par l'ordonnateur (le Maire) et le comptable de la collectivité.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par Madame la Comptable publique.

IX) AFFECTATION DES RESULTATS 2020

L'exécution du budget annexe "assainissement" de l'exercice 2020 fait apparaître un excédent d'exploitation de 99 476,80 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter cet excédent de la façon suivante : 20 000,00 euros en section de fonctionnement (compte 002) et 79 476,80 euros en section d'investissement (compte 1068) du budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (4 abstentions), la proposition ci-dessus.

X) BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur l'Adjoint aux finances présente le budget primitif 2021.

SECTION D'EXPLOITATION

Celle-ci s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 559 954,00 euros.

Selon les prévisions budgétaires de cette année, l'excédent d'exploitation 2021 devrait être identique à celui de 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **dépenses**

Monsieur Etienne HERTZOG fait part au Conseil Municipal des opérations inscrites au budget 2021 dont le montant prévisionnel s'élève à 835 997,05 euros dont 335 367,01 euros sont des restes à réaliser de l'année dernière : réseaux : opérations en cours - réseaux d'assainissement : nouvelles opérations - DVO télégestion, clapets, mises en conformité, auto-surveillance) – schéma directeur marché Réalités – provision achat de matériel d'exploitation – provision matériel STEP.

A ces opérations, il convient de rajouter les dépenses inhérentes aux opérations d'ordre entre sections, aux emprunts et dettes assimilées ainsi qu'aux immobilisations. Le montant prévisionnel de l'ensemble des dépenses d'investissement s'élève à 997 630,22 euros.

- **recettes**

Monsieur Etienne HERTZOG donne lecture des recettes d'investissement (diapositive 38 du document ci-annexé), composées principalement de subventions.

Il expose à l'Assemblée que la collectivité n'aura pas besoin de contracter, cette année, un emprunt pour équilibrer ce budget.

La présentation du budget 2021 étant terminée, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à échanger sur celui-ci.

Au nom du groupe des élus minoritaires, Madame Michèle GRIMALDI souhaite formuler certaines remarques qui sont valables également pour le budget annexe de l'eau. Les élus minoritaires déplorent que le coût des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau soit répercuté sur la facture des usagers de ces services. Ils trouvent regrettables que la réalisation et le financement de ces vastes opérations de renouvellement aient entraîné, cette année, une augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement de l'ordre de 10 %, augmentation qui va malheureusement impacter fortement le budget de nombreux Charliendins. Les élus minoritaires auraient souhaité que les travaux en cours d'exécution soient programmés sur plusieurs années afin de permettre un lissage de leur coût dans le temps et éviter ainsi toutes nouvelles hausses de tarifs qui pourraient être envisagées à nouveau ; ils souhaitent de la part des élus majoritaires que les tarifs du m³ de l'eau et de l'assainissement restent inchangés pour les années à venir.

Monsieur le Maire fait remarquer que la collectivité a pris beaucoup de retard dans le renouvellement de ses installations et réseaux d'eau et d'assainissement et juge opportun, lors d'une opération de réhabilitation de rue, de prévoir la réalisation simultanée des travaux de voirie et de réseaux dans un souci de cohérence et afin de perturber le moins possible le quotidien et la tranquillité des habitants en évitant de nouvelles interventions de travaux (donc des nuisances) deux ou trois ans plus tard.

Monsieur Jérémie LACROIX, Adjoint aux travaux, intervient pour signifier aux membres du Conseil Municipal que toutes ces opérations de renouvellement de réseaux initiées par la collectivité ont été réfléchies pendant de nombreuses années. Celles-ci ont été validées par les services de l'Etat, du Département et de l'Agence de l'Eau et ont reçu le soutien financier de ces fidèles contributeurs.

Aujourd'hui, ces travaux s'inscrivent dans un schéma directeur et de zonage d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales. Monsieur l'Adjoint aux travaux est bien conscient que leur réalisation peut paraître précipitée, mais elle s'avérait nécessaire depuis quelques années déjà.

Il fait remarquer à l'Assemblée que la commune de Charlieu est la collectivité du Roannais qui a le plus investi ces dernières années avec près de 2,5 millions d'euros d'investissements sur son réseau d'assainissement, dans l'objectif notamment d'améliorer le rejet dans le milieu naturel et de soulager également la station de traitement des eaux usées qui, bien qu'elle soit relativement récente, est fortement sollicitée notamment lors d'épisodes orageux. Les conditions climatiques évoluant défavorablement depuis quelques années se caractérisent désormais par des pics d'augmentation de précipitations et des grandes périodes de sécheresse et conduisent progressivement à une saturation totale de l'équipement, pourtant correctement dimensionné à sa construction. Pour remédier à ce problème, le schéma directeur d'assainissement préconise la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales dont les travaux ont déjà débuté ces dernières années. A terme, cette mise en séparatif des deux réseaux permettra de soulager le réservoir de la station de traitement des eaux usées de la collectivité.

Monsieur l'Adjoint aux travaux confirme à l'Assemblée que l'année dernière, une large tranche d'opérations de rénovation des équipements et du réseau d'assainissement communal a été réalisée. Techniquement, cette importante programmation était incontournable : elle concernait notamment les travaux du giratoire rue Dorian et du boulevard Guinault dont la réalisation ne pouvait pas attendre davantage. C'est un choix d'investissements assez lourds qui a été fait par la municipalité afin de disposer sur le territoire communal d'un assainissement efficace et de bonne qualité.

Par ailleurs, Monsieur l'Adjoint expose au Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau soutient davantage les collectivités qui font le choix d'investir rapidement. La Commune a donc saisi cette opportunité.

En outre, il fait remarquer à l'Assemblée que le coût de la facture d'eau et d'assainissement à Charlieu n'est pas démesurée, considérant la nature et le volume des travaux d'assainissement déjà réalisés sur le territoire communal.

Bien que d'autres travaux préconisés dans le schéma directeur d'assainissement restent encore à réaliser, Monsieur Jérémie LACROIX souligne que les travaux les plus importants sont maintenant réalisés et, au nom de la municipalité, s'excuse encore auprès des riverains concernés pour les nuisances occasionnées.

Madame Michèle GRIMALDI tient à préciser à Monsieur l'Adjoint aux travaux que les élus minoritaires ne remettent pas en cause la légitimité de ces travaux de réseaux importants, mais réitèrent le souhait que ceux-ci auraient pu être lissés dans le temps afin de prévenir toutes nouvelles hausses de tarifs dans un futur proche.

Monsieur le Maire regrette que la municipalité précédente ait été trop prudente pendant de nombreuses années en terme d'investissements et qu'elle ne se soit pas rendue compte de la nécessité de réaliser de tels travaux indispensables aux générations futures. Selon celui-ci, la collectivité est tenue de s'engager à maintenir en bon état ses réseaux d'eau et d'assainissement et, d'une manière plus générale, son patrimoine communal (et bâtir si besoin) afin de préserver l'avenir des générations futures.

Monsieur le Maire fait procéder au vote du budget primitif "assainissement" 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- section d'exploitation : 559 954,00 euros
- section d'investissement : 997 630,22 euros

Celui-ci est approuvé à la majorité (4 voix contre).

BUDGET EAU

XI) COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Etienne HERTZOG présente le compte administratif 2020. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

- section d'exploitation : excédent 2020 de 114 754,27 euros (résultat de clôture : 79 754,27 euros + report de résultat antérieur : 35 000,00 euros)
- section d'investissement : excédent 2020 de 91 312,58 euros (résultat de clôture : 196 419,72 euros + report de résultat antérieur : 27 608,68 euros - restes à réaliser : 132 715,82 euros)

soit un résultat d'ensemble positif de 206 066,85 euros.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Etienne HERTZOG, 1^{ère} adjoint, procède au vote du compte administratif 2020 pour le budget "eau".

Celui-ci est approuvé à l'unanimité (4 abstentions).

XII) COMPTE DE GESTION 2020

Celui-ci, dressé par Madame la Comptable publique de la collectivité, est en tous points conforme au compte administratif établi par Monsieur le Maire. Il met en évidence une parfaite concordance entre les comptabilités tenues respectivement par l'ordonnateur (le Maire) et le comptable de la collectivité.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par Madame la Comptable publique.

XIII) AFFECTATION DES RESULTATS 2020

L'exécution du budget "eau" de l'exercice 2020 fait apparaître un excédent d'exploitation de 114 754,27 euros.

Monsieur le Maire propose d'affecter cet excédent de la façon suivante : 35 000,00 euros en section de fonctionnement (compte 002) et 79 754,27 euros en section d'investissement (compte 1068) du budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions), approuve la proposition de Monsieur le Maire.

XIV) BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur l'Adjoint aux finances présente le budget primitif 2021.

SECTION D'EXPLOITATION

Celle-ci s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 242 004,00 euros.

Selon les prévisions budgétaires de cette année, l'excédent d'exploitation 2021 devrait être identique à celui de 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur Etienne HERTZOG fait part à l'Assemblée des opérations inscrites au budget 2021 dont le montant prévisionnel s'élève à 481 658,77 euros dont 132 715,82 euros sont des restes à réaliser de l'année dernière : périmètre des puits du pré de la Doux – réseau eau potable en cours – réseau eau potable nouveaux programmes. A ces opérations, il convient de rajouter les dépenses inhérentes aux opérations d'ordre, aux emprunts et dettes assimilées, ainsi qu'aux immobilisations (soit un total de dépenses d'investissement de 586 605,78 euros).

Il expose au Conseil Municipal que la collectivité n'aura pas besoin de contracter, cette année, un emprunt pour équilibrer ce budget.

La présentation du budget 2021 étant terminée, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à échanger sur celui-ci.

Aucune nouvelle observation n'étant formulée Monsieur le Maire fait procéder au vote du budget primitif eau 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- section d'exploitation : 242 004,00 euros
- section d'investissement : 586 605,78 euros

Celui-ci est approuvé à la majorité (4 voix contre).

Avant de terminer sa présentation, Monsieur l'Adjoint aux finances expose à l'Assemblée que la somme cumulée des sections de fonctionnement (exploitation) et d'investissement des trois budgets de la collectivité (principal, assainissement et eau) établis au titre de l'année 2021 s'élève à 10 785 058,00 euros, dont 6 312 029,64 euros sont destinés aux programmes d'investissements. Pour la réalisation de ses programmes de travaux, la collectivité bénéficiera de diverses subventions à hauteur de 2 542 173,66 euros (celles-ci ayant été notifiées à la collectivité).

Pour conclure, Monsieur Etienne HERTZOG expose au Conseil Municipal que les budgets 2021 confirment la bonne santé financière de la collectivité, traduisent sa volonté de protéger la population et privilégient la poursuite de ses programmes d'investissements afin de rendre la Commune de Charlieu plus attractive encore.

Monsieur l'Adjoint aux finances remercie la Directrice Générale des Services et les agents du service comptabilité pour leur implication et leur collaboration dans l'élaboration des budgets. Les conseillers municipaux sont également remerciés pour leur attention.

A son tour, Monsieur le Maire remercie Monsieur Etienne HERTZOG pour le travail accompli et la qualité de la présentation qui vient d'être faite, ainsi que pour son expertise. Il remercie également la Directrice Générale des Services et le personnel du service comptabilité.

DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de permettre la réalisation et le financement de certaines opérations d'investissement prévues cette année, la Commune peut bénéficier d'aides financières. A cet effet, il présente les différentes demandes de subvention qui seront formulées par la collectivité, notamment auprès :

- de la Fondation Irénée pour l'opération de rénovation de l'orgue de l'église St Philibert
- de l'Etat au titre de la DSIL pour les travaux de la tranche 1 de l'opération boulevard Guinault et de la DSIL Relance 2021 dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments publics pour le changement des huisseries de la mairie
- de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de réhabilitation de la toiture du bâtiment Joy

La collectivité répondra également aux appels à projet de la Région réservés aux communes détentrices du label "Villages Remarquables", notamment pour la création de toilettes publiques autonettoyantes. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune déposera, tout au long de l'année, des dossiers de demande de financement pour chaque appel à projet auquel elle est éligible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subvention auprès de différents financeurs au titre des opérations d'investissement 2021.

XVI) PERMIS DE DEMOLIR POUR LE BATIMENT DU SITE DU FUTUR ESPACE CONGRES

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jérémie LACROIX qui expose aux membres du Conseil Municipal que l'opération de création de l'Espace Congrès nécessite, préalablement à la construction du bâtiment et des aménagements extérieurs, la démolition de la maison d'habitation acquise par la collectivité située en bordure de la route départementale, sur la commune de Saint Nizier sous Charlieu, afin de permettre l'aménagement du parking du futur équipement.

Monsieur l'Adjoint aux travaux expose que ces travaux de démolition qui doivent s'effectuer cette année sont soumis au dépôt d'un permis de démolir conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions), approuve la démolition du bâtiment d'habitation situé sur le périmètre de l'opération de l'Espace Congrès et autorise Monsieur le Maire à signer et déposer le permis de démolir, ainsi que toutes demandes d'autorisation d'urbanisme qui s'avèrent nécessaires à l'instruction et à la réalisation de cette opération.

XVII) CONVENTION DE PRET DE MATERIEL ENTRE LES COLLECTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de mutualisation de moyens à intervenir entre les communes membres de Charlieu Belmont Communauté et l'EPCI.

Cette convention fixe les conditions et modalités de mise à disposition des moyens humains et matériels détenus par chaque collectivité, permettant ainsi, pour chacune d'entre elles, la réalisation d'économie d'échelle du fait de la mutualisation de leurs moyens. Par le biais de cette convention, l'ensemble des signataires peuvent avoir recours à divers matériels des collectivités qui peuvent ainsi les mettre à disposition des autres collectivités signataires pour la réalisation de travaux ou de prestations sur leur territoire.

Madame Michèle GRIMALDI souligne la pertinence de cette belle initiative.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mutualisation de moyens à intervenir entre les communes membres de Charlieu Belmont Communauté et l'EPCI et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XVIII) CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTROLE DES AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes, dans un souci d'économie d'échelle notamment, met en place un groupement de commandes pour la réalisation des contrôles de sécurité périodiques obligatoires des aires de jeux et des équipements sportifs.

L'EPCI propose à ses communes membres d'adhérer à ce groupement pour permettre la désignation d'un seul prestataire chargé d'assurer la vérification périodique obligatoire des aires de jeux et des équipements sportifs situés sur le territoire intercommunal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention présentée par Charlieu Belmont Communauté pour la mise en place d'un groupement de commandes pour le contrôle de sécurité périodique obligatoire des aires de jeux et équipements sportifs.

XIX) CONVENTION DE GESTION CONJOINTE DU PLAN D'EAU DES GACES ET DU PARCOURS NO KILL DU SORNIN

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Patrice PAVET, Adjoint à l'environnement, écologie et citoyenneté, qui fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de conclure une convention de gestion conjointe de l'étang des Gaces et du parcours "no kill" du Sornin entre l'association de pêche locale "Les Amis du Sornin", la Fédération de pêche de la Loire et la Commune de Charlieu afin de structurer et de promouvoir l'activité "pêche" sur le territoire communal.

Afin de mieux comprendre l'intérêt et la finalité de conclure une telle convention, Monsieur Patrice PAVET fait un exposé des raisons qui ont conduit les trois entités à décider conjointement de la mise en place d'un partenariat.

La municipalité de Charlieu est engagée dans un programme global de valorisation de son patrimoine architectural et naturel. Le site de l'étang des Gaces, en bordure nord-est du centre ville, est à l'interface entre une zone urbaine (un quartier résidentiel), le pôle sportif de la commune (avec des terrains de sports, un gymnase, la future piscine intercommunale), le camping municipal, le collège public, et une zone agricole et naturelle composée d'une grande prairie pâturée bordée par des rivières (le Bézo et le Sornin) et une grande zone humide.

Dans ce cadre, et parallèlement à la réfection du parc Dérobert, la municipalité a souhaité, en concertation avec l'association de pêche locale, mettre en valeur la rivière le Sornin qui longe le parc, et le rendre ainsi plus attractif pour les pêcheurs. A cette fin, elle a financé l'aménagement d'un parcours « sans tuer » de pêche à la truite, ouvert en 2018.

Par ailleurs, pour accompagner le chantier de restauration de l'étang des Gaces conduit par le SYMISOA (Syndicat Mixte Intercommunal des rivières du Sornin et de ses Affluents), la municipalité a fait le choix de financer le dévasement du plan d'eau, dans le but que cet aménagement offre à l'association de pêche locale, gestionnaire, un support durable pour la pratique de la pêche en direction du grand public, et pour les plus jeunes, scolaires notamment, pour favoriser la mise en place d'animations d'initiation à la pêche et à la découverte des milieux aquatiques.

De plus, pour faire suite à la réflexion portée par le SYMISOA sur la réfection de la digue du Sornin et des différents aménagements qui en découlent, elle a également affirmé son souhait d'accompagner la création d'un parcours découverte permettant de faire le tour de la prairie en longeant les deux rivières qui la bordent, constitué d'un cheminement rustique et agrémenté de supports de sensibilisation en longeant le Sornin au départ du camping et passant à proximité de l'étang des Gaces.

L'association des Amis du Sornin a pour objet de détenir et de gérer des droits de pêche, notamment sur les domaines public et privé de collectivités locales ; de participer activement à la protection et à la surveillance des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole ; de mettre en œuvre des actions de développement du loisir pêche, en cohérence avec les orientations nationales et départementales ; de mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité.

Elle souhaite, dans le cadre du partenariat développé avec la Commune de Charlieu, valoriser le patrimoine qu'elle a en gestion et particulièrement celui situé dans le périmètre de la ville, à savoir le Sornin et l'étang des Gaces.

La Fédération de pêche de la Loire a pour mission de participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche ; de susciter et coordonner les activités des associations adhérentes, de les soutenir en leur apportant une assistance financière, technique et juridique ; de concourir à la police de la pêche et de veiller à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques, en particulier en participant à la répression du braconnage. Dans ce cadre, elle apporte son soutien aux projets que l'association de pêche locale "Les Amis du Sornin" souhaite conduire sur son domaine de gestion, dans la mesure où ceux-ci sont en conformité avec les orientations du plan de gestion piscicole de la Fédération de pêche de la Loire et de son programme d'actions.

Monsieur Patrice PAVET expose que la convention tripartite proposée pour la gestion conjointe du plan d'eau communal des Gaces et du parcours "no kill" du Sornin précise les modalités pratiques et financières qui déterminent les engagements de chacune des parties.

Madame Michèle GRIMALDI fait part de l'adhésion des élus minoritaires à ce beau projet de promotion et de développement de l'activité "pêche" sur la commune.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention tripartite de gestion conjointe du plan d'eau communal des Gaces et du parcours "no kill" du Sornin entre l'association de pêche locale "Les Amis du Sornin", la Fédération de pêche de la Loire et la Commune de Charlieu et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XX) TARIFS DE LA BOUTIQUE DES MUSEES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de reconsidérer, comme chaque année avant l'ouverture des musées fixée au 1^{er} avril, la liste des articles de la boutique qui seront proposés pour la saison 2021 afin d'actualiser certains tarifs et d'instaurer une tarification pour les nouveaux articles.

Il présente aux membres du Conseil Municipal la nouvelle liste des tarifs mis à jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de vente des produits de la boutique des musées selon la liste présentée, ceux-ci étant applicables à compter du 1^{er} avril 2021.

XXI) CONTRATS DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE LOISIRS ET TOURISME SOCIAL

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les contrats de partenariat à intervenir avec l'Association de Loisirs et Tourisme Social (ALTS), prestataire de tourisme et de loisirs, respectivement pour le musée hospitalier et le musée de la soierie.

L'objectif de ce partenariat est de faciliter aux adhérents de l'association porteurs de la "carte loisirs" l'accès aux musées de Charlieu en leur faisant bénéficier du tarif réduit et de permettre aux musées de Charlieu d'être référencés gratuitement dans les différents supports de communication dédiés aux porteurs de la Carte Loisirs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour que les détenteurs de la "carte loisirs" puissent bénéficier, sur présentation de celle-ci à la billetterie des entrées des musées, du tarif réduit en vigueur et approuve les deux contrats de partenariat à intervenir avec l'ALTS.

XXII) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Nadège DEMONT-POYET, Adjointe à la culture, qui expose au Conseil Municipal que la collectivité souhaite développer un partenariat avec des institutions éducatives dans le but de permettre d'accueillir des stagiaires en études supérieures dans ses services. Elle souhaite notamment pouvoir faire travailler des jeunes étudiants sur deux thématiques particulières :

- l'intégration des politiques de développement durable en relation avec la valorisation du patrimoine à travers la réalisation d'aménagements de ville à court terme
- la création d'un outil de gestion de projet assurant la cohérence, la responsabilité, la transversalité des politiques publiques de la commune (type agenda 2030)

A ce titre, elle fait part de la nécessité d'établir une convention de partenariat avec l'Université Lumière Lyon 2 pour la mise en œuvre de projets tutorés valorisant les préoccupations transversales des différentes commissions de la municipalité.

Selon Madame l'Adjointe à la culture, il apparaissait nécessaire de réaliser un diagnostic qui puisse mettre en avant le patrimoine naturel, en résonance avec le patrimoine bâti et culturel. Ce diagnostic irait jusqu'à la mise en œuvre de travaux pour certains espaces d'ores et déjà identifiés. La Commune de Charlieu bénéficie d'un patrimoine bâti exceptionnel et sa mise en valeur ne peut se faire sans penser à concilier environnement, écologie, citoyenneté, culture et patrimoine. Ce projet deviendrait un peu comme une ligne de conduite, une trame pour la ville. Il semble donc important d'avoir un regard extérieur, dans une dynamique de réflexion intergénérationnelle.

La parole est ensuite laissée à Monsieur Patrice PAVET qui apporte des précisions sur le volet pédagogique du partenariat envisagé.

Des étudiants préparant un Master 2 "gestion des territoires et développement local" sont proposés par l'université Lumière à Lyon. Ce master a pour finalité de former des généralistes du développement et de l'aménagement rural. La formation est orientée sur l'analyse des problématiques de l'aménagement et de développement de l'espace et des territoires, sur la connaissance des politiques mises en œuvre et des acteurs concernés. Cette commande a été définie et formalisée par un cahier des charges. Cinq à sept étudiants interviendront au cours du premier semestre de leur formation avec deux semaines en résidence en novembre et en février, un rendu intermédiaire en décembre et un rendu final fin mars.

Au-delà des résultats opérationnels à court terme, il serait vivement souhaitable d'intégrer cette démarche dans un outil participatif type agenda 2030. Un groupe de travail sera créé pour formaliser et animer cette démarche. Le premier objectif est le réaménagement du giratoire Dorian et de la place des Bénédictins.

Madame Michèle GRIMALDI tient à préciser que les élus minoritaires sont tout à fait favorables à la mise en place de ce partenariat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat à intervenir avec l'université Lumière Lyon 2 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XXIII) AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL POUR LES AGENTS EN CHARGE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la collectivité est assurée pour les risques statutaires de son personnel auprès de la SOFAXIS, assurance relevant du groupe CNP Assurances.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'à la demande de la SOFAXIS, il convient de prévoir un avenant au contrat existant afin d'identifier sur un contrat propre et sous le numéro de SIRET du service de l'assainissement les agents relevant de ce service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à intervenir avec la SOFAXIS et autorise Monsieur le Maire à le signer.

DELEGATION DE COMPETENCES DU C.M. AU MAIRE : LECTURE DES DECISIONS PRISES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal lui a confié certaines attributions relevant de sa compétence. Ces attributions ont été déléguées par application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT et doivent faire l'objet d'un rapport à chaque Conseil Municipal ordinaire.

Cette délégation a été utilisée à onze reprises depuis la séance du Conseil Municipal du 28 janvier dernier.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des questions diverses des élus du groupe de la minorité :

"Le groupe d'élus minoritaires estime essentielle la mise en place d'une démarche de démocratie participative sur la Commune de Charlieu. Nous souhaitons donc avoir un point d'étape de l'opération "comités de quartier". Où en est-on, combien de citoyens se sont manifestés, quelles sont les prochaines échéances ?"

Monsieur le Maire apporte les réponses suivantes :

La création de comités de quartier est un engagement de citoyenneté important voulu par les élus de la majorité et proposé aux Charliendins lors de la campagne des municipales. Cet engagement nous le tenons et cette mise en place ne doit se faire en aucun cas dans la précipitation. Nous devons aussi tenir compte de la situation sanitaire qui n'autorise pas la tenue de rassemblements de plus de 6 personnes. Le projet a été présenté au Conseil Municipal de janvier. Un film a été réalisé et diffusé par les moyens de communication de la ville, ainsi que sur Brionnais TV. Il compte 2 000 vues sur la page Facebook de la ville. Une lettre d'information est diffusée actuellement et sera disponible sous format papier en mairie. Nous sommes dans le timing défini par la commission du 26 janvier et la prochaine commission citoyenneté fera un point d'ici quelques semaines, en particulier sur le nombre d'inscrits et le calendrier. J'invite une nouvelle fois nos administrés à s'inscrire pour participer à nos comités de quartier dont la réussite sera fonction de notre engagement collectif.

Madame Michèle GRIMALDI remercie Monsieur le Maire pour la réponse apportée.

INFORMATIONS

centre de dépistage COVID

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un centre de tests PCR a été mis en place en octobre dernier au gymnase municipal Jo Dessertine.

Cette mise en place a fait l'objet d'une convention de mise à disposition gratuite de locaux entre l'association multi-sites du Pays de Charlieu (en lien avec la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Pays de Charlieu) et la collectivité ;

cette convention arrive à son terme. Monsieur le Maire propose que celle-ci soit prolongée dans les mêmes conditions jusqu'au 15 mai 2021, considérant qu'à ce jour, environ 40 personnes viennent quotidiennement se faire dépister.

point d'accueil de vaccinations

A l'initiative des professionnels de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Pays de Charlieu (MSP) et avec le soutien des élus locaux et de l'hôpital de Charlieu, un point d'accueil de vaccinations s'est ouvert la semaine du 15 mars dernier, à destination dans un premier temps des personnes de plus de 75 ans et des personnes de plus de 50 ans présentant des comorbidités. Ce point d'accueil se situe à l'hôpital local, rue des Ursulines.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement tous les professionnels de santé qui se mobilisent et s'investissent sans compter en cette période de pandémie. Cet investissement de tous les instants prouve une nouvelle fois que le territoire de Charlieu Belmont Communauté a toutes ses raisons d'exister, la Communauté de Communes faisant en sorte d'être toujours au plus près et à l'écoute de ses administrés.

L'ordre du jour est épuisé.

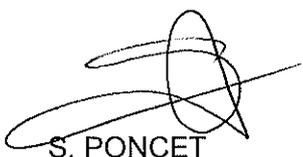
Monsieur le Maire remercie les téléspectateurs de Brionnais TV et les conseillers municipaux.

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 30

Le Maire,


B. BERTHELIER

La Secrétaire de séance,


S. PONCET